



RÉPUBLIQUE

FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

UNIVERSITÉ DE LYON I

# DIPLÔME DE DOCTEUR VÉTÉRINAIRE

VU la délibération du Conseil de l'École nationale vétérinaire de LYON, en date du 24 septembre 1982  
déclarant que Mademoiselle CLAUDOT Isabelle Bernadette Marie-, née le 22 juin 1958  
à FORBACH, département <sup>France</sup> de la MOSELLE  
a été autorisé à présenter une thèse de docteur vétérinaire;

VU le procès-verbal constatant que l'intéressé a soutenu avec succès, le 25 avril 1985  
une thèse présentée en vue du Diplôme d'État de Docteur vétérinaire devant le jury siégeant au sein de  
l'Université de LYON I;

## LE DIPLÔME DE DOCTEUR VÉTÉRINAIRE

est conféré à M<sup>ademoiselle</sup> CLAUDOT Isabelle Bernadette Marie-France  
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés par les lois, décrets et règlements.

Fait à Paris, le 28 OCT. 1986  
LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
Signé Alain DEVAQUET  
Délivré le Le Président,  
Le Président de l'Université,

P. ZECH

Signature du titulaire :

Pour le Ministre et par délégation

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE

Signé Claude JACTEL



Enregistré au Ministère de l'Éducation nationale  
et au Ministère de l'Agriculture sous le N° 12480

